



**Arrêté portant numérotation
5 Rue Félix Pauger
5bis Rue Félix Pauger
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

La parcelle AA 697 est numérotée :
5 rue Félix Pauger pour le salon de coiffure qui se situe au rez-de-chaussée.
5bis rue Félix Pauger pour l'appartement qui se situe au 1^{er} étage.

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 31/01/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE